

Décret n° 2018-989 du 13 novembre 2018 portant publication du protocole n° 16 à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, signé à Strasbourg le 2 octobre 2013

13/11/2018

Par un décret n° 2018-989 en date du 13 novembre 2018, la France ratifie le protocole n°16 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ce texte prévoit la mise en place d'une procédure consultative. Dorénavant, les plus hautes juridictions de l'ordre administratif et judiciaire pourront adresser et solliciter des avis portant sur une question relative aux libertés fondamentales auprès de la Cour européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales.